



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MAI 2020

Ouverture de la séance : 20H00.

Etaient présents : Arnaud SAVOIE, Ghislaine CHERBLANC, Gérard MAGNET, Isabelle GNANA, Stéphane PITOUT, Anne-Sophie DEVAUX, Aurélien BERRETTONI, Magali BACLE, Vincent MOUGIN, Marie-Pierre DUPRÉ LA TOUR, Nicolas TRICCA, Mélanie BRENIER, Étienne FLEURY, Sylviane LAFONT, David ZÉRATHE, Laurence CHIRAT, Nicolas SAVOY, Isabelle BRAILLON, Malo TRICCA, Véronique AVENAS, Frédéric LOGEZ, Bernard CHATAIN, Sylvie BROYER, Michel JARICOT, Mireille BROSE-AVITABILE, Daniel ABAD, Catherine CERRO.

Membres absents ayant donné pouvoir :

Membres absents :

Secrétaire : Malo TRICCA.



DIRECTION GENERALE

OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL, ELECTION DU MAIRE, DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

L'an deux mille vingt, le 25 mai à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Soucieu en Jarrest (Rhône) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du scrutin des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis au sein de l'Espace Flora Tristan, les conditions sanitaires ne permettant pas le déroulement de la séance au lieu habituel, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bernard CHATAIN, Maire sortant, le 18 mai 2020 en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents, mesdames et messieurs les conseillers municipaux :

- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| 1. SAVOIE Arnaud | 15. ZÉRATHE David |
| 2. CHERBLANC Ghislaine | 16. CHIRAT Laurence |
| 3. MAGNET Gérard | 17. SAVOY Nicolas |
| 4. GNANA Isabelle | 18. BRAILLON Isabelle |
| 5. PITOUT Stéphane | 19. TRICCA Malo |
| 6. DEVAUX Anne-Sophie | 20. AVENAS Véronique |
| 7. BERRETTONI Aurélien | 21. LOGEZ Frédéric |
| 8. BACLE Magali | 22. CHATAIN Bernard |
| 9. MOUGIN Vincent | 23. BROYER Sylvie |
| 10. DUPRÉ LA TOUR Marie-Pierre | 24. JARICOT Michel |
| 11. TRICCA Nicolas | 25. BROSE-AVITABILE Mireille |
| 12. BRENIER Mélanie | 26. ABAD Daniel |
| 13. FLEURY Étienne | 27. CERRO Catherine |
| 14. LAFONT Sylviane | |

Installation du Conseil municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bernard CHATAIN, Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-avant, installés dans leurs fonctions.

M. Michel JARICOT, doyen d'âge, prend ensuite la présidence de la séance au titre de l'article L2122-8 du CGCT et propose la désignation du secrétaire de séance. Le Conseil municipal choisit pour secrétaire M. Malo TRICCA.

Election du Maire

Il est procédé à l'élection du Maire selon les règles suivantes :

- scrutin de liste fermée à la majorité absolue lors des deux premiers tours de scrutin puis à la majorité relative si un troisième tour de scrutin doit être organisé,
- chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet son bulletin de vote tenu secret, écrit sur papier blanc et fermé.

Monsieur Michel JARICOT, après avoir donné lecture des articles L2122-4 et L2122-8 du CGCT, invite le Conseil municipal à procéder au 1^{er} tour de scrutin pour l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne	: 27,
Bulletins blancs ou nuls	: 6,
Suffrages exprimés	: 21.

La majorité absolue est fixée à 14 voix.

Résultats :

M. Arnaud SAVOIE : 21 voix.

M. Arnaud SAVOIE ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, est proclamé Maire et immédiatement installé.

Le Conseil municipal, prend acte des résultats de cette élection dont le procès-verbal est joint à la délibération n°2020-05-25/01.

Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-1 et L2122-2,

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger sans que ce nombre n'excède 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de Soucieu-en-Jarrest un effectif maximum de 8 adjoints,

Sous la présidence de M. Arnaud SAVOIE, Maire, il est procédé à la détermination du nombre d'adjoints à élire dans les limites autorisées (8 adjoints).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents, APPROUVE la création de 8 postes d'adjoints, dans les conditions suivantes :

Pour : 23,

Contre : 0,

Abstentions : 4.

Election des Adjoints

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints selon les règles suivantes :

- scrutin de liste fermée à la majorité absolue lors des deux premiers tours de scrutin puis à la majorité relative si un troisième tour de scrutin doit être organisé,
- chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet son bulletin de vote tenu secret, écrit sur papier blanc et fermé.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne	: 27
Bulletins blancs ou nuls	: 6
Suffrages exprimés	: 21

La majorité absolue reste fixée à 14 voix.

Résultats :

Liste conduite par Mme Isabelle GNANA composée comme suit :

Mme Isabelle GNANA
M. Stéphane PITOUT
Mme Ghislaine CHERBLANC
M. Gérard MAGNET
Mme Anne-Sophie DEVAUX
M. Aurélien BERRETTONI
Mme Magali BACLE
M. Frédéric LOGEZ
A obtenu : 21 voix.

La liste conduite par Mme Isabelle GNANA ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, est proclamée élue et immédiatement installée.

Le Conseil municipal, prend acte des résultats de cette élection dont le procès-verbal est joint à la délibération n°2020-05-25/01.

Les attributions de chaque adjoint feront prochainement l'objet d'un arrêté de délégation de fonctions.

Séance levée à 20H40.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 26/05/2020

Arnaud SAVOIE,
Maire

